



Conditions tarifaires au 15 mars 2018

Sommaire

	Page		Page
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	1	IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	4
Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	2	Commission d'intervention	
Ouverture, transformation, clôture		Opérations particulières	
Relevés de compte		Incidents de paiement	
Tenue de compte		DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	5
Services en agence		Découverts	
BANQUE À DISTANCE	2	Crédits à la consommation	
Frais d'utilisation des services de banque à distance		Crédits immobiliers	
Abonnement aux services de banque à distance		ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	5
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	3	Épargne bancaire	
Cartes		Placements financiers	
Virements		ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	7
Prélèvements/TIP SEPA		Assurance Cartes, Clés, Papiers	
Chèques		Garantie Internet	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	4	Assurance de Compte	
Formule Oligo		RÉSOLURE UN LITIGE	7
Forfait Sécurité		LEXIQUE	8

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du comité consultatif du secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs conditions tarifaires et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) ou hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet)	GRATUIT Hors coût du fournisseur d'accès Internet
Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Service Alerte Compte)	GRATUIT Pour 6 SMS par mois
Cotisation carte de paiement internationale à débit immédiat (Carte CB Visa Classic)	GRATUIT
Cotisation carte de paiement internationale à débit différé (Carte CB Visa Classic)	GRATUIT
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Carte CB Visa Electron)	GRATUIT
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euros dans la zone euro avec une carte CB Visa Classic)	GRATUIT
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)	GRATUIT Par Internet 4 € Par téléphone, courrier, télécopie, courriel par virement
Paiement d'un prélèvement SEPA	GRATUIT Mise en place d'un mandat de prélèvement Par paiement d'un prélèvement
Commission d'intervention	8 € Par opération avec un plafond de 80 € par mois
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement (Assurance Cartes, Clés, Papiers)	24 € Par an pour le 1 ^{er} titulaire 12 € Par an pour le 2 nd titulaire
Frais de tenue de compte	GRATUIT Pour un compte avec carte(s) 16 € Par an pour un compte sans carte

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture, transformation, clôture

- Service de mobilité bancaire : prise en charge des formalités de changement de banque **GRATUIT**
- Clôture de compte **GRATUIT**
- Désolidarisation de compte joint **10 €**

Relevés de compte

- Envoi d'un relevé de compte mensuel à domicile (sur support papier) **GRATUIT**
- Mise à disposition du relevé de compte sur support électronique sur l'Espace Client sécurisé (E-relevé) **GRATUIT**
- Mise à disposition du récapitulatif annuel des frais relatifs au compte de dépôt sur support électronique sur l'Espace Client sécurisé (E-récap annuel de frais bancaires) **GRATUIT**
- Duplicata de relevé de compte de plus de 2 mois **15 €**

Tenue de compte

- Frais de tenue de compte
 - compte avec carte(s) **GRATUIT**
 - compte sans carte⁽¹⁾ **4 €/trimestre civil**
 - compte inactif⁽²⁾ **30 €**
- Frais de dossier sur compte séquestre⁽³⁾ **250 €**
- Successions
 - Frais à l'ouverture d'un dossier de succession en fonction du solde cumulé des comptes AXA Banque
 - . inférieur à 1 000 € **70 €**
 - . compris entre 1 000 € et 10 000 € **250 €**
 - . supérieur à 10 000 € **450 €**
 - Forfait annuel de gestion jusqu'à la clôture du dossier⁽⁴⁾ **50 €**
- Envoi de document
 - en recommandé **7,50 €**
 - en Chronopost **21,50 €**
- Rédaction et envoi d'une attestation **10 €**
- Frais de recherche de documents (à l'unité)
 - archivés depuis moins de 3 ans **15 €**
 - archivés depuis plus de 3 ans (sur devis) **minimum de 30 €**
- Dépôt de Mandat Cash **15 €**

BANQUE À DISTANCE

Frais d'utilisation des services de banque à distance

- Accès et utilisation du site axa.fr (hors coût de connexion) **GRATUIT**
- Renvoi du code confidentiel d'accès à votre Espace Client sécurisé sur axa.fr (envoi simple) **GRATUIT**

Abonnement aux services de banque à distance

- Service Alerte Compte
 - par courriel **GRATUIT**
 - par SMS
 - . forfait de 6 alertes mensuelles (par titulaire) **GRATUIT**
 - . chaque alerte supplémentaire **0,30 €**
- Service Téléchargement **GRATUIT**

(1) Prélèvés chaque trimestre civil à terme échu ou à la date de clôture (montant calculé au prorata de la période courue).

(2) Prélèvés annuellement à concurrence du solde disponible si le compte répond aux critères d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code monétaire et financier.

(3) AXA Banque agissant en qualité de teneur de compte séquestre.

(4) Prélèvé à compter de l'année civile suivant la date d'ouverture du dossier.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Cartes

Votre cotisation annuelle carte

- CB Visa Electron⁽¹⁾ GRATUIT
- CB Visa Classic GRATUIT
- CB Visa Premier GRATUIT

Remplacement de votre carte bancaire

- Remplacement automatique de votre carte à échéance GRATUIT
- Remplacement automatique de votre carte suite à une mise en opposition 12 €
- Remplacement de votre carte avant sa date d'expiration 12 €

Retraits et paiements

- Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque ou à un guichet d'agence avec votre carte
 - en euros dans la zone euro GRATUIT
 - en euros hors zone euro ou en devises⁽²⁾ 1,50 € + 2 % du montant de l'opération
- Frais par paiement
 - en euros GRATUIT
 - en euros hors zone euro ou en devises⁽²⁾ 2 % du montant de l'opération

Perte, vol, litige

- Frais d'opposition (blocage) de la carte à votre demande GRATUIT
- Capture de votre carte
 - pour usage abusif dans un DAB ou chez un commerçant GRATUIT
 - pour code erroné 50 €
- Réédition du code confidentiel de votre carte (envoi par courrier) 8 €
- Recherche pour réclamation/contestation sur paiement par carte
 - fondée GRATUIT
 - non fondée (en France) 50 €
 - non fondée (à l'étranger) 70 €

Conditions d'utilisation de votre carte

Carte	Conditions d'utilisation (Montant cumulé de vos paiements à réaliser avec votre carte par trimestre civil)	Frais pour non-respect de ces conditions (par trimestre civil) ⁽³⁾
CB Visa Electron ⁽¹⁾	900 €	7 €
CB Visa Classic	900 € (450 € pour les moins de 30 ans)	15 € (7,50 € pour les moins de 30 ans)
CB Visa Premier	900 €	30 €

Virements

Vos opérations SEPA⁽⁴⁾

- Création d'un bénéficiaire pour la réalisation d'un ou plusieurs virements vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque
 - par Internet GRATUIT
 - par courrier, téléphone, télécopie, courriel 4 €
- Émission d'un virement vers un compte AXA Banque GRATUIT
- Émission d'un virement occasionnel ou mise en place d'un virement permanent vers un compte dans un autre établissement qu'AXA Banque
 - par Internet GRATUIT
 - par courrier, téléphone, télécopie, courriel 4 €

Vos opérations non SEPA (canal SWIFT)

- Frais d'émission par virement⁽⁵⁾⁽⁶⁾
 - en euros 0,10 % du montant de l'opération (mini 16 €)
 - en devises 0,10 % du montant de l'opération (mini 16 €)
- Réception d'un virement⁽⁶⁾ 15 €
- Frais d'intervention/modification sur virement 15 €

Prélèvements / TIPSEPA

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement GRATUIT
- Frais par paiement d'un prélèvement ou d'un TIPSEPA GRATUIT
- Frais d'opposition sur prélèvement ou révocation de mandat de prélèvement à la demande du Client GRATUIT

Chèques

Renouvellement de votre chéquier

- Renouvellement automatique de chéquier GRATUIT
- Commande de chéquier en dehors du renouvellement automatique
 - par Internet GRATUIT
 - par téléphone, courrier, télécopie ou courriel 4 €
- Frais d'envoi de chéquier
 - envoi simple GRATUIT
 - envoi recommandé 7,50 €
 - chéquier non réclamé et réexpédié frais postaux en vigueur

Perte, vol, litige

- Frais d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur 12 €
- Remise de chèque revenant impayé 15 €
- Remise de chèque non conforme 5 €

Paiement et encaissement

- Paiement d'un chèque au profit d'un établissement étranger⁽⁶⁾ 0,10 % du montant de l'opération (mini 18 €)
- Encaissement d'un chèque tiré sur un établissement étranger⁽⁶⁾
 - en euros 0,10 % du montant de l'opération (mini 14 €)
 - en devises 0,10 % du montant de l'opération (mini 26 €)
 - chèque revenant impayé 15 €

Autres opérations et services

- Frais d'émission d'un chèque de banque 12 €
- Émission d'un chèque encaissable en espèces aux guichets de La Banque Postale⁽⁷⁾ 12 €
- Remise de chèque(s) GRATUIT

(1) Hors Forfait Sécurité. Carte bancaire réservée aux clients déjà détenteurs d'un compte de dépôt AXA Banque.

(2) Les retraits et les paiements en devises sont convertis par le Centre International Visa au jour de la réception de l'opération par ce Centre aux conditions de change du réseau Visa.

(3) Prélèvés à terme échu.

(4) Virement en euros à destination ou en provenance d'un pays de la zone SEPA (Zone comprenant les 28 pays de l'Union Européenne auxquels s'ajoutent l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, Monaco, Saint Marin et la Suisse) effectué via le canal SEPA. Pour des raisons de sécurité, les virements tiers réalisés par Internet sont plafonnés.

(5) Opération passée par courrier ou par télécopie uniquement.

(6) Hors éventuels frais du correspondant bancaire étranger.

(7) Montant maximum fixé par La Banque Postale.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

Formule Oligo

- Compte individuel 5,50 €/mois
- Compte joint 8,25 €/mois

Vos produits, services et avantages

- Une carte bancaire par titulaire⁽¹⁾
(carte CB Visa Electron, Classic, Premier)
- Assurance Cartes, Clés, Papiers pour chaque titulaire
- Une mise en opposition par an (ou 2 pour un compte joint) sur chèque ou chéquier
- Un chèque de banque par an

Votre découvert autorisé

- Un taux préférentiel dès votre souscription à la Formule Oligo
- Une exonération des intérêts débiteurs si leur montant mensuel est inférieur à 2 €

Vos avantages supplémentaires dès 3 600 € de paiement annuel par carte

- Vos liquidités rémunérées à 0,10 %⁽²⁾ dès le 1^{er} euro dans la limite 10 000 €
– les intérêts sont versés annuellement⁽³⁾ si le montant cumulé des achats réalisés avec l'une des cartes associée au compte de dépôt atteint 3 600 € à la date anniversaire de la souscription du compte⁽⁴⁾

- Vos primes d'assurance AXA remboursées à hauteur de 4 %⁽⁵⁾
– AXA France vous rembourse, en janvier de l'année suivante, 4 % du montant de vos primes d'assurance AXA prélevées sur votre compte de dépôt. Retrouvez les conditions en vigueur pour en bénéficier sur le site axa.fr.

Forfait sécurité 2,33 €/mois

Destiné aux clients en situation de fragilité financière incluant :

- La tenue, la fermeture et l'ouverture d'un compte de dépôt
 - Un nombre illimité de paiements par prélèvements et virements SEPA initiés via l'Espace Client sécurisé
 - 2 chèques de banque par mois
 - L'accès illimité à l'Espace Client sécurisé
 - Le Service Alerte Compte
 - La délivrance de relevés d'identité bancaire
 - Un plafonnement des commissions d'intervention
 - Un changement d'adresse une fois par an
 - La carte CB Visa Electron (carte bancaire à autorisation systématique)⁽⁶⁾
- Cotisation carte CB Visa Electron pour le 2nd titulaire... 2,33 €/mois

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Commission d'intervention

Somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision, etc.)

- Commission d'intervention par opération (avec un plafond mensuel de 80 €) 8 €
- Commission d'intervention par opération pour les clients bénéficiant du droit au compte ou du Forfait Sécurité (avec un plafond mensuel de 20 €) 4 €

Opérations particulières

- Courrier non distribuable (changement d'adresse non signalé) 7,50 €/semestre
- Frais paravis ou opposition à tiers détenteur, saisie-attribution/conservatoire 102 €
- Frais par opposition administrative 10 % du montant dû au Trésor public plafonné à 102 €

Incidents de paiement

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut ou insuffisance de provision (comprenant les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le blocage de provision pour chèque impayé et l'établissement d'un certificat de non-paiement)
 - si le montant du chèque est ≤ à 50 € 30 €
 - si le montant du chèque est > à 50 € 50 €
- Frais par rejet de chèque pour un autre motif que défaut ou insuffisance de provision 12 €
- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision
 - si le montant du prélèvement est ≤ à 20 € montant du prélèvement
 - si le montant du prélèvement est > à 20 € 20 €
- Frais d'opposition (blocage) de la carte bancaire par la Banque GRATUIT
- Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé 12 €
- Résiliation du découvert autorisé par la Banque 10 €
- Transfert du compte en recouvrement 32 €
- Frais suite à notification signalée par la BDF d'une interdiction d'émettre des chèques 20 €
- Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire 20 €

(1) Soumise aux Conditions tarifaires Cartes dans les conditions précisées ci-avant.

(2) Taux nominal annuel brut en vigueur au 15 mars 2018, susceptible de modifications. Le calcul des intérêts est journalier.

(3) Les intérêts sont arrêtés le dernier jour du mois qui précède la date anniversaire de la souscription du compte et versés au crédit du compte de dépôt au plus tard le mois suivant cette date anniversaire.

(4) Le montant cumulé des paiements par carte pris en compte est calculé annuellement et arrêté le jour précédant sa date anniversaire de souscription, si elle n'est pas résiliée à cette date.

(5) Conditions en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Offre soumise à conditions, valable sur une sélection de contrats AXA et réservée aux particuliers.

(6) Carte non soumise aux Conditions d'utilisation précisées ci-avant.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Découverts

Le taux débiteur annuel est calculé à partir d'un taux de référence. Le taux de référence (TR) est le plafond du taux réglementaire calculé par la BDF et publié trimestriellement au JO pour la catégorie de prêts se rapportant au montant total du découvert (banque-france.fr).

Découvert	Compte bancaire AXA	Compte bancaire AXA Formule Oligo
Autorisé	TR - 2 points	TR - 4 points
Non autorisé ou dépassement	TR	
Exonération des intérêts débiteurs	Montant mensuel des intérêts débiteurs < 1 €	Montant mensuel des intérêts débiteurs < 2 €

Les taux en vigueur sur la période sont indiqués sur les relevés de compte et susceptibles de variation à chaque trimestre civil. Le découvert autorisé est à régulariser sous 30 jours maximum. Non soumis aux articles L312-1 et suivants du Code de la consommation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Épargne bancaire

- Livret AXA Banque
- Livret Jeune
- Livret A
- Livret de Développement Durable (LDD)
- Plan d'Épargne Logement (PEL)
- Compte d'Épargne Logement (CEL)
- Compte à terme (CAT)

Votre carte CB Visa Plus, carte de retrait internationale associée au Livret Jeune

- Cotisation annuelle 18 €
- Retrait d'espèces en euros dans les DAB de la zone euro GRATUIT
- Abonnement à l'Alerte solde et retrait sur le Livret Jeune
 - forfait de 6 alertes mensuelles GRATUIT
 - chaque alerte supplémentaire 0,30 €/sms
 GRATUIT/courriel
- remplacement de la carte CB Visa Plus avant sa date d'expiration 5 €

Vos transferts PEL/CEL

- Transfert d'un PEL/CEL venant d'un autre établissement GRATUIT
 - Transfert d'un PEL/CEL vers un autre établissement 60 €
- Les autres opérations effectuées sur les comptes d'épargne sont facturées selon les Conditions tarifaires en vigueur.

Placements financiers

Sur simple demande, AXA Banque vous fournira toute précision complémentaire concernant les frais et commissions afférents aux produits et services financiers souscrits. Les opérations effectuées sur le compte en espèces associé au compte d'instruments financiers sont facturées selon les Conditions tarifaires visées précédemment.

Exemple de découvert

Découvert autorisé	Compte bancaire AXA	Compte bancaire AXA Formule Oligo
500 € pendant 15 jours consécutifs	20,75 ⁽¹⁾ - 2 points = 18,75% (TAEG)/ taux débiteur 17,19%	20,75 ⁽¹⁾ - 4 points = 16,75% (TAEG)/ taux débiteur 15,49%

Crédits à la consommation

- Le crédit renouvelable Larg'O⁽²⁾ pour vos besoins ponctuels de trésorerie
- Des prêts personnels⁽²⁾ : formules de financement personnalisées (achat d'une voiture, d'un ordinateur, travaux, loisirs, etc.).

Pour en savoir plus, nous consulter. Un crédit vous engage et doit être remboursé.

Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Crédits immobiliers

Toute une gamme de financements immobiliers sur mesure⁽³⁾. Prêt Épargne Logement - Prêts à taux fixe - Prêts à taux révisable. Pour en savoir plus, nous consulter.

Vos ordres sur instruments financiers

Valeurs cotées sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne

- Achat et vente de titres au comptant
 - par internet
 - . jusqu'à 5 000 € 0,50 %
 - . tranche au-delà de 5 000 € 0,30 %
 - Avec un minimum par ordre 9 €
 - par téléphone, télécopie ou courrier, une commission fixe par ordre s'ajoute à la tarification ci dessus 5 €
- Service de Règlement Différé (SRD)
 - Une commission supplémentaire s'ajoute à la commission indiquée ci-dessus relative à un ordre au comptant
 - vente GRATUIT
 - achat⁽⁴⁾ 0,30 %
 - prorogation⁽⁴⁾ 0,60 %
- Avec un minimum par prorogation de 15 €
- Frais pour insuffisance de couverture des ordres de Bourse avec SRD 30 €

Valeurs cotées sur les marchés étrangers⁽⁵⁾

- Commission par ordre exécuté (courtage inclus) 1% du montant brut (minimum de 50 €) + frais de courtier étranger

Vos autres opérations

- Achat et vente d'une même valeur pour un même nombre de titres (« aller-retour »)⁽⁶⁾ moitié prix
- Achat de titres lors d'une introduction en Bourse 15,55 €/ordre
- Inscription de titres au nominatif 50 €/ligne
- Inscription de titres non cotés 100 €/ligne

(1) Taux de référence en vigueur au 4^e trimestre 2017 pour la tranche de 0 à 3 000 €.

(2) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque Financement et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Sous réserve d'acceptation par AXA Banque. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours pour accepter l'offre de crédit. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt et si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acheteur les sommes versées.

(4) Applicable sur le montant de l'ordre.

(5) Hors Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles, Lisbonne.

(6) Exonération des frais de vente si l'achat de titres a été effectué le jour même de la vente, exclusivement sur le CAC 40, sur le même titre et pour le même nombre de titres. Cette exonération ne s'applique pas aux ordres exécutés partiellement.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS (suite)

Vos opérations sur OPCVM

- Droits d'entrée⁽¹⁾, droits de sortie **Selon tableau ci-après**
 - Part des droits d'entrée reversée par AXA Banque à ses réseaux de distributeurs⁽²⁾ **Selon tableau ci-après**
- AXA Banque reverse à ses réseaux de distributeurs une fraction des droits d'entrée qu'elle perçoit
- Commissions sur encours perçues et reversées par AXA Banque à ses réseaux de distributeurs⁽³⁾ **Selon tableau ci-après**
 - Rachat et souscription le même jour du même OPCVM **GRATUIT**
 - Arbitrage entre OPCVM du Groupe AXA de même catégorie **1 % du montant investi**
 - Option de réinvestissement automatique de coupon pour les OPCVM du Groupe AXA **GRATUIT**

Droits de garde sur vos placements financiers

- Commissions semestrielles⁽⁴⁾ sur la valorisation du portefeuille au 30 juin et au 31 décembre
- OPCVM et actions émis par le Groupe AXA **GRATUIT**
- valeurs hors Groupe AXA :
 - . commission fixe par ligne **1,75 €**
 - . commission proportionnelle : **+**
 - jusqu'à 15 200 € **0,20 %**
 - au-delà de 15 200 € jusqu'à 150 000 € **0,15 %**
 - au-delà de 150 000 € **0,10 %**
- Avec un minimum par compte et par semestre **24 €**
- Commission semestrielle⁽⁴⁾ pour chaque compte d'instruments financiers sans ligne au 30 juin ou au 31 décembre concerné **15 €**

	OPCVM MONÉTAIRES		OPCVM OBLIGATAIRES		OPCVM ACTIONS ET PROFILÉS (DIVERSIFIÉS)	
	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁵⁾	OPCVM non AXA ⁽⁶⁾	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁵⁾	OPCVM non AXA ⁽⁶⁾	OPCVM AXA et sélection de fonds non AXA ⁽⁵⁾	OPCVM non AXA ⁽⁶⁾
Droits d'entrée et droits de sortie perçus par AXA Banque	Selon prospectus ou DICI afférent à chaque OPCVM.					
Droits d'entrée reversés par AXA Banque à ses distributeurs						
Minimum - Maximum	0 % - 60 %	0 %	0 % - 60 %	0 %	0 % - 60 %	0 %
Commissions sur encours perçues par AXA Banque						
Moyenne - Minimum - Maximum	0,10 % - 0 % - 0,60 %		0,40 % - 0 % - 1,10 %		0,80 % - 0 % - 1,95 %	
Commissions sur encours reversées par AXA Banque à ses distributeurs						
Minimum - Maximum	0 %		0,10 % - 0,40 %		0,15 % - 0,40 %	

Transfert de compte d'instruments financiers (y compris PEA)

- Transfert d'un compte venant d'un autre établissement **GRATUIT**
- Transfert d'un compte vers un autre établissement **1 % de la valorisation du portefeuille (mini 60 €)**

Transfert de ligne de titres (uniquement possible sur un compte titres)

- Titres cotés sur Euronext Paris - Amsterdam - Bruxelles - Lisbonne et OPCVM français **1 % de la valeur liquidative (mini 10 € par ligne)**
- Titres cotés sur les marchés étrangers⁽⁷⁾ et OPCVM étrangers **1 % de la valeur liquidative (mini 54 € par ligne)**
- Titres non cotés **1 % de la valeur liquidative**

Autres frais sur vos placements financiers

- Mise en place de l'Abonnement d'Épargne **GRATUIT**
- Paiement des dividendes et coupons **GRATUIT**
- Attribution d'actions lors d'une opération sur titres (hors introduction en Bourse) **GRATUIT**
- Relevé fiscal IFU **GRATUIT**
- Réédition du relevé fiscal IFU **15 €**
- Relevé de compte d'instruments financiers (y compris PEA) **GRATUIT**
- Duplicata du relevé de compte d'instruments financiers (y compris PEA) de plus de 2 mois **12 €**
- Relevé IFI (ISF) **25 €**
- Réédition du relevé IFI (ISF) **50 €**
- Attestation de blocage de titres/attestation de cessions **15 €**
- Nantissement de compte d'instruments financiers :
 - frais fixes par ligne **10 €**
 - maximum par compte **100 €**

(1) Hors droits acquis à l'OPCVM.

(2) Agents généraux d'assurance dûment habilités par la Banque. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2018.

(3) Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2018.

(4) Prélevées en juillet et en février.

(5) Incluant les OPCVM non AXA de la gamme AMADEO. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2018.

(6) Excluant les OPCVM non AXA de la gamme AMADEO. Détail possible sur simple demande. Mise à jour 01/2018.

(7) Hors Euronext Paris, Amsterdam, Bruxelles, Lisbonnes.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Assurance Cartes, Clés, Papiers

En cas de perte ou vol de vos moyens de paiement (délivrés par AXA Banque ou par un autre établissement. Egalement valable en cas de perte ou de vol de vos papiers officiels et/ou de vos clés.

- Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement
 - 1^{er} titulaire 24 €/an
 - 2nd titulaire 12 €/an

Garantie Internet

En cas de non livraison ou de livraison non conforme de vos achats réalisés par Internet

- Cotisation par carte 18 €/an

Assurance de Compte

Pour protéger vos proches en cas de décès accidentel

- Cotisation par titulaire 24 €/an

RÉSOLURE UN LITIGE

Toute déclaration actant le mécontentement d'un Client envers la Banque est définie comme une réclamation. Une demande de service ou de prestation, une demande d'information, de clarification ou une demande d'avis n'est pas une réclamation.

Les parties conviennent de faire leurs meilleurs efforts pour résoudre à l'amiable les litiges pouvant intervenir entre eux.

Le Client doit respecter le processus suivant :

- Contacter les conseillers AXA Banque au numéro dédié **09 70 80 83 33**, s'il souhaite exposer les raisons de son mécontentement et obtenir le traitement de sa réclamation.
- Écrire au Service Qualité et Réclamations Clients, si la réponse apportée par les conseillers AXA Banque n'apparaît pas satisfaisante :

AXA Banque - Service Qualité et Réclamations Clients
TSA 86104
95901 Cergy Pointoise Cedex 9

Ce service étudie sa demande et lui répond directement dans un délai de 3 semaines (ramené à 15 jours ouvrables pour les litiges portant sur un service de paiement : virement, carte bancaire, prélèvement) suivant la réception de la réclamation, sauf si des recherches complémentaires s'avèrent nécessaires. Dans cette hypothèse, une réponse définitive lui est apportée dans un délai maximum de 2 mois (ramené à 35 jours ouvrables suivant la réception de la réclamation pour les litiges portant sur les services de paiement visés ci-avant).

- Recourir au Médiateur de la Banque par courrier, si la réponse apportée par le Service Qualité et Réclamations Clients ne lui donne pas satisfaction. Toutefois, sont exclus du domaine d'intervention du Médiateur les litiges relevant de la politique générale de la Banque (par exemple la politique tarifaire, le refus de crédit, la conception des produits, etc.) et ceux concernant les performances de produits liées aux évolutions de marchés.

Les coordonnées postales du Médiateur de la Banque sont les suivantes :

**Monsieur le Médiateur auprès
de la Fédération Bancaire Française**
CS 151
75422 Paris Cedex 09
lemediateur.fbf.fr

Lorsque le litige porte sur une opération sur instruments financiers, le Client peut saisir le Médiateur de l'Autorité des marchés financiers par courrier :

Madame le Médiateur de l'AMF
17 Place de la Bourse
75082 Paris Cedex 02

La médiation est gratuite. Le Médiateur est tenu de statuer dans un délai de 90 jours à compter de sa saisine. Celle-ci suspend toute prescription légale pendant ce délai. A l'issue de ce délai, le Médiateur recommande une solution au litige. Les constatations et les déclarations que le Médiateur recueille ne peuvent être ni produites ni invoquées dans la suite de la procédure sans l'accord des parties.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le Client à l'égard de la Banque pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Lorsque le litige porte sur un contrat conclu en ligne (vente à distance) et exclusivement dans ce cas, le Client a également la possibilité de recourir à la plateforme de Résolution des Litiges en Ligne (RLL) de la Commission Européenne en utilisant le lien suivant : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

LEXIQUE

BDF	Banque de France	PEA	Plan d'Épargne en Actions
DAB	Distributeur Automatique de Billets	SEPA Single Euro Payments Area	Espace unique de paiement en euros
DICI	Document d'Information Clé pour l'Investisseur	SMS Short Message Service	Court message textuel pouvant être émis et reçu depuis un téléphone portable
IFI	Impôt sur la Fortune Immobilière	SWIFT	Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication
IFU	Imprimé Fiscal Unique	TAE	Taux Annuel Effectif Global
ISF	Impôt de Solidarité sur la Fortune	TIPSEPA	Titre Interbancaire de Paiement
JO	Journal Officiel		

Tous les tarifs indiqués ci-dessus sont en euros et exprimés TTC. AXA Banque se réserve la possibilité de facturer toute opération ayant généré un coût spécifique et en informera préalablement le Client. Toute mesure d'ordre législatif ou réglementaire ayant pour effet de modifier les présentes Conditions tarifaires sera applicable dès son entrée en vigueur.

